

poitiers

Bruit et alcool dans le collimateur

Mise en place il y a un an, la commission municipale de la vie nocturne a permis d'améliorer la situation sur la ville mais il reste des situations difficiles.



La consommation d'alcool ne se fait pas seulement dans les bars mais aussi chez les particuliers. (Photo d'archives)



M. Bonnefon préside la commission sur la vie nocturne.

collimateur la consommation d'alcool sur la voie publique. Les débordements constatés notamment en avril de la part de groupes d'étudiants fêtant leurs résultats d'examen restent un souci majeur. « Nous nous heurtons à une difficulté dans ce domaine, à savoir le manque de représentativité des associations étudiantes », indique M. Bonnefon. « Nous avons organisé une réunion dans le cadre du contrat local de sécurité au sujet du binge drinking (concours de beuveries) avec les commerces alimentaires de proximité et les grandes surfaces mais les étudiants étaient absents... »

Jean-Claude Bonnefon, conseiller municipal à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique, dresse un bilan positif un an après la mise en place de la charte de la vie nocturne, le 30 novembre 2009. Une commission municipale (consultative) de la vie nocturne a été mise en place et se réunit en cas de besoin. Le prochain

rendez-vous est pour le 14 décembre prochain. « La Ville ne joue pas les méchants dans ce domaine », souligne l'élu. Professionnels de la vie nocturne comme les services d'Etat sont représentés à la commission. « Elle s'est réunie six fois depuis sa création : chacun a appris à échanger ensemble. La Ville soutient les agents économiques

et Poitiers a besoin de sa jeunesse et d'une vie étudiante riche, mais il faut également tenir compte des doléances des riverains ».

Débordements étudiants
Si les riverains déplorent principalement les nuisances sonores, la municipalité de Poitiers garde également dans le

... " Nous recevons beaucoup moins de plaintes "



Jean-Philippe Setbon.

Secrétaire général de la préfecture de Poitiers, Jean-Philippe Setbon dresse le bilan des problèmes liés à la vie nocturne. « Nous avons eu un pic de crise en mai-juin dernier, mais actuellement, il n'y a pas de procédure en cours sur Poitiers ». Sur la mise en place de la charte de la vie nocturne, il précise : « Nous recevons beaucoup moins de plaintes. Globalement, le message est passé auprès des professionnels de la nuit ».

Certains établissements ayant eu maille à partir avec les autorités sont fermés (« le Nova bar ») ou terminent leur période de

fermeture administrative (« le George-Sand »), indique Jean-Philippe Setbon. D'autres n'organisent plus de concerts, comme le Cluricaume (voir article ci-joint).

La consommation d'alcool pose cependant problème « notamment dans les soirées d'étudiants ». Des animations très arrosées se déroulent désormais dans des lieux privés ou sur des établissements plus éloignés de Poitiers : des procédures sont en cours (alcool et bagarres) sur Montamisé et Vivonne.

Le bruit est l'autre écueil de la vie nocturne : « les responsables d'établissements ont pris conscience que l'on ne peut plus faire n'importe quoi », analyse le secrétaire général. « Le climat est plus apaisé » actuellement, reconnaît-il, mais il n'est pas possible de savoir si c'est dû à la fin de la période estivale ou si c'est le résultat d'une prise de conscience de professionnels. Il note malgré tout « un contexte difficile dans la rue du Chaudron d'or ».

... Des groupes qui arrivent bien alcoolisés devant les bars



Roland Croisé, président national de la CPIH.

Président national de sa branche « cafés-bars-brasseries » à la Confédération professionnelle des indépendants de l'hôtellerie (CPIH), Roland Croisé tient le « Fruity Club » à Poitiers. Il analyse : « La commission municipale permet de discuter avant les fermetures administratives. Il y a un an, on avait jusqu'à dix établissements menacés... »

Rue du Chaudron d'or, il constate : « Deux établissements de bonne notoriété s'y trouvent et

un troisième va ouvrir. Cela fait du monde dans la rue, surtout si les fumeurs sortent. La CPIH demande que la clientèle puisse fumer à partir de 22 h dans nos établissements ».

La nouvelle classification (en cours) des « bars à ambiance » et son obligation de services de sécurité devraient apporter une solution à la question du contrôle des abords et accès des bars de nuit.

Les nuisances sonores ne proviennent pas toutes des établissements de vie nocturne : « Si des personnes ayant fait la fête chez elles (donc parfois bien alcoolisées), s'arrêtent devant un bar pour discuter avec des clients, des rires et des cris seront lancés... La gêne occasionnée sera du ressort du cafetier même s'il n'y est pour rien ».

La commande et livraison d'alcool sur Internet et la vente de boissons du 2^e groupe dans des débits temporaires sont également montrés du doigt par le syndicat.

point chaud

> **Rue du Chaudron d'or** : « Il y existe une concentration de population qui résulte de la présence de nombreux établissements ouverts la nuit », précise M. Bonnefon. Les doléances des voisins portent en grande partie sur le volume sonore résultant de la sortie des clients à la fermeture, à 2 h. M. Bonnefon estime que la solution pratique serait « la mutualisation d'un service de prévention entre tous les établissements de la rue ».

> **Marché Notre-Dame** : Le secteur a retrouvé son calme.

> **Grand'rue** : « il y a eu une vague de plaintes mais c'est passé ». Le changement de gérant et de politique musicale (du blues à la place de musique punk) au café du Clain (désormais le Clain) y est pour beaucoup.

> **Rue des Quatre-roues** : Concernant le Josette bar, la mairie a reçu un courrier mais pas de pétition. L'étude d'impact acoustique de l'établissement est attendue en mairie.

Un an après

Fin des concerts au Cluricaume Café

Dans la ligne de mire de l'administration l'an dernier pour des nuisances sonores nocturnes (voir Centre Presse du 31 décembre 2009), le Cluricaume Café (place Charles-de-Gaulle) n'a plus ce problème : « Je n'organise plus de concert chez moi », explique Philippe Papail, patron de ce bar.

« L'étude d'impact sonore que l'on m'avait demandé a confirmé que l'établissement est conforme lors de son fonctionnement normal. Pour accueillir des concerts, il aurait fallu refaire l'insonorisation... La disparition des concerts n'a pas eu d'effet sur mon chiffre d'affaires mais je pense que cela a eu un effet négatif sur la réputation de la ville en matière de vie nocturne », ajoute Philippe Papail.



Philippe Papail n'organise plus de concert.

Textes :

Stéphane Delannoy